CNCDH

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNICATION ON ENGAGEMENT

GLOBAL COMPACT
JANVIER 2023

SOMMAIRE

Lettre d'engagement 5
La Commission nationale consultative des droits de l'homme 7
Rappel des 10 principes du Global Compact 8
Mise en oeuvre des principes du Global Compact par la CNCDH 10
Promotion des principes du Global Compact par la CNCDH dans ses activités 13
Activités sur la thématique « Droits de l'Homme » 14
Activités sur la thématique « Normes internationales du travail » 19
Activités sur la thématique « Environnement » 24
Participation à des plateformes ou groupements sur la thématique de la RSE 27

CNCDH

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA LETTRE D'ENGAGEMENT

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies en 2016. Cet engagement entre en parfaite résonance avec la conviction de la CNCDH que les droits de l'Homme sont l'affaire de tous et que les acteurs économiques, publics et privés, ont, au même titre que tous les organes de la société, la responsabilité de respecter les droits de l'Homme et d'en assurer, dans le cadre de toutes leurs activités, la reconnaissance et l'application universelles et effectives (*Déclaration universelle des droits de l'Homme*, préambule).

En 2017, la CNCDH s'est vu confier la mission de Rapporteur national indépendant chargé du suivi du Plan national d'action sur la mise en œuvre des *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme* et, au-delà, de la nouvelle politique publique qui en découle. Pendant ces deux dernières années, la CNCDH a poursuivi ses travaux en vue de la publication du premier rapport d'évaluation, qui sera publié au 2nd semestre 2023.

La CNCDH a continué d'approfondir ses relations avec les acteurs économiques, organisant des auditions dans le cadre de la préparation du rapport susmentionné. La CNCDH est devenue membre du bureau de la Plateforme RSE, au sein duquel elle représente le Pôle Administrations publiques.

Elle suit de près les travaux menés au sein de l'Union européenne pour l'élaboration d'une directive sur le devoir de vigilance, ainsi que les négociations menées au sein des Nations Unies sur un traité sur les entreprises et les droits de l'Homme. Dans ce contexte particulier, il est fondamental que les Institutions nationales des droits de l'Homme, accréditées de statut A auprès des Nations Unies, joue pleinement leur rôle de conseil auprès des pouvoirs publics. A cet égard, il importe de rappeler que la CNCDH est la plus ancienne Institution nationale des droits de l'homme, qu'elle est largement reconnue pour son expertise et son indépendance dans les différents réseaux européens (ENNHRI), mondial (GANHRI), et francophone (AFCNDH) des Institutions nationales des droits de l'Homme. Dans ces enceintes, elle a régulièrement rappelé que si l'impact des engagements volontaires des entreprises, s'appuyant notamment sur les dix Principes du Global Compact, ne saurait être minoré, des externalités négatives demeurent, et qu'il est donc indispensable de renforcer le cadre juridique et de placer les négociations à cet égard sous le regard des Institutions nationales des droits de l'homme.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre institution pour soutenir la mise en œuvre des dix principes et s'engager auprès du Global Compact durablement.

Nous nous engageons à communiquer tous les deux ans sur nos avancées, en conformité avec les directives pour la Communication sur l'Engagement du Global Compact.

Paris, le 28 février 2023

Jean-Marie Burguburu,
Président de la CNCDH

01 La Commission nationale consultative des droits de l'homme

La CNCDH en bref

Créée en 1947 sous l'impulsion de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme française (INDH), accréditée de statut A par les Nations Unies.

L'action de la CNCDH s'inscrit dans une quadruple mission :
• conseiller les pouvoirs publics en matière de droits humains et de droit international humanitaire ;
• contrôler le respect par la France de ses engagements en matière de droits humains et de droit international humanitaire ;
• sensibiliser et éduquer aux droits humains.

La CNCDH est une institution collégiale et indépendante. Composée de 64 membres, dont l'expertise couvre l'ensemble des thématiques liées aux droits humains, la CNCDH est une institution qui permet d'établir un dialogue continu entre la société civile, les experts et les pouvoirs publics.

La CNCDH porte plusieurs mandats thématiques, confiés par le gouvernement : la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie depuis 1990, la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2014, la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme depuis 2017, la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBTI depuis 2018 et l'effectivité des droits des personnes handicapées en France depuis 2020.

Le mandat « Entreprises et droits de l'Homme »

La CNCDH mène de longue date des travaux relatifs à la responsabilité incombant aux acteurs économiques privés et publics en matière de droits de l'Homme.
Cette expertise s'est formalisée dans le cadre de plusieurs publications, dont une étude en deux volumes parus en 2008 et 2009, dont l'objet était de cerner les nouveaux rôles et nouveaux enjeux soulevés par cette thématique, de faire un état des lieux et de proposer des perspectives d'action publique en la matière, un avis sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme adopté en 2008 et un avis sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU), adopté en octobre 2013, sur saisine du ministère des Affaires étrangères.
Cette expertise ainsi que le savoir-faire de la CNCDH dans l'évaluation des politiques publiques ont été reconnus par l'État en avril 2017 : la CNCDH s'est vu confier le mandat d'évaluateur de la mise en œuvre du Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'Homme (PNAEDH).

Au sein de la CNCDH ont été créés :
• Une mission de Rapporteur, actuellement portée par Madame Kathia Martin-Chenut, directrice de recherche au CNRS affectée à Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (UMR ISJPS, CNRS/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).
• Un groupe de travail permanent.
Le premier rapport d'évaluation de la mise en œuvre de PDNU sera publié au 2nd semestre 2023.

Rappel des 10 principes du Global Compact des Nations Unies

Droits de l'Homme

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

MISE EN OEUVRE DES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT PAR LA CNCDH

02

INSTITUTION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (INDH), ACCRÉDITÉE DE STATUT A

La Commission nationale consultative des droits de l'homme est une Institution nationale des droits de l'Homme (INDH) accréditée de statut A auprès de Nations Unies. Elle a été ré-accréditée de statut A pour cinq ans en mars 2019.

Cette accréditation signifie que l'Institution a démontré sa pleine conformité avec les Principes de Paris, ensemble de règles relatives aux fonctionnement, compétences et attributions des Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme. Ces Principes ont été consacrés par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 décembre 1993, dans une résolution portant sur les « Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme » (A/RES/48/134).

L'accréditation au statut A offre la garantie que la CNCDH est un acteur crédible et indépendant, capable de fournir des informations fiables et concrètes aux mécanismes internationaux de surveillance, et de porter un regard critique et complet sur la façon dont l'État respecte ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme.

LA CNCDH, UNE INSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE

La Commission nationale consultative des droits de l'homme est une institution de la République, assimilée à une Autorité administrative indépendante.

Respect des normes internationales du travail

Le Secrétariat général de la CNCDH, très attentif à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations, a rejoint les services du Premier ministre dans leur démarche de double labellisation dès 2017. L'obtention des labels Égalité et Diversité délivrés par l'AFNOR en septembre et décembre 2020 marque son engagement dans ces domaines.

Ainsi dans le cadre de cette démarche, tous les salariés et les stagiaires du Secrétariat général de la CNCDH ont suivi au moins une formation (Égalité et diversité - lutte contre les discriminations, Mieux recruter dans les services du Premier ministre).

Le Secretariat général suit une procédure de recrutement rigoureuse et transparente Toutes nos offres font systématiquement l'objet d'une publication sur le site https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/ pour les offres de stage et sur https://place-emploi-public.gouv.fr/ pour les offres d'emploi.

Soucieuse d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, le secrétariat général de la CNCDH s'est doté d'une Charte du temps de travail visant à améliorer la conciliation des temps de vie profession-

nelle et personnelle de l'ensemble des acteurs du Secrétariat général et a mis en place le télétravail.

Respect et protection de l'environnement

Le secrétariat général est vigilant à mettre en œuvre toutes pratiques ou gestes éco-responsables, en s'appuyant sur les multiples guides élaborés par les Services de la Première ministre.

Lutte contre la corruption

La CNCDH dispose d'une **ligne budgétaire autonome** dans le programme 308 « Défense des droits et libertés », qui astreint l'institution au respect des règles budgétaires des finances publiques, sous le contrôle du Contrôleur budgétaire comptable ministériel (CBCM).

La CNCDH est soumise à la **réglementation relative aux marchés publics**.

En application de la l**oi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique** (dite loi Sapin II), l'ensemble des membres de la CNCDH et la secrétaire générale sont soumis à l'obligation d'établir une déclaration d'intérêt et une déclaration de patrimoine.

Comme prévu dans le décret n° 2007-1137 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au fonctionnement de la CNCDH, les **membres de la CNCDH sont nommés pour un mandat de trois ans, par arrêté du Premier ministre**, après l'avis d'un comité composé du vice-président du Conseil d'Etat, des Premiers présidents de la Cour de cassation et de la Cour des Comptes. La CNCDH a été renouvelée le 11 novembre 2022, sa nouvelle composition est consultable sur le site Internet, ainsi que l'arrêté de nomination.

PROMOTION DES PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT PAR LA CNCDH DANS SES ACTIVITÉS

03

ACTIVITÉS SUR LA THÉMATIQUE « DROITS DE L'HOMME »

De par sa raison d'être et les Principes qui la fondent, la CNCDH a vocation à mettre en œuvre et promouvoir les principes

#1 « Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. »

#2 « Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme. »

La Commission nationale consultative des droits de l'homme dispose d'un large mandat. Elle s'occupe de tous les droits humains considérés comme un corpus de garanties interdépendantes, indivisibles et universelles, de nature à protéger la dignité humaine.

Action au niveau national

Si, sur le plan national, les pouvoirs publics sont ses principaux interlocuteurs, la CNCDH s'attache à informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par les sujets qu'elle aborde dans ses avis et rapports : acteurs privés et publics, aux niveaux national et local.

Action auprès des décideurs politiques

L'action de la CNCDH auprès des décideurs politiques se décline en trois missions :

- Conseiller en matière de droits de l'Homme et de Droit international humanitaire ;
- Contrôler le respect par la France de ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme ;
- Suivre la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux de contrôle.

Conseiller

Par ses avis, déclarations et rapports, la CNCDH éclaire la décision politique dans le champ des droits de l'Homme, et accompagne les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques respectueuses des droits de l'Homme. Elle peut être saisie par les pouvoirs publics ou s'autosaisir.

La CNCDH, organisée en cinq sous-commissions et en groupes de travail permanents, assure la rédaction des projets d'avis et de rapports. À cette fin, elle réalise de nombreuses auditions (représentants de ministères, de l'administration, de l'université, de la société civile, le cas échéant d'organismes internationaux), des missions d'investigation et de terrain, des consultations auprès de publics dédiés. Une fois débattus et votés en assemblée plénière, les avis et rapports sont rendus publics, communiqués aux ministères concernés, aux parlementaires et plus largement aux administrations concernées, et publiés au Journal officiel.

Les membres de la CNCDH et du Secrétariat général mènent ensuite des actions de plaidoyer politique pour présenter les principales recommandations et les modalités de mise en œuvre.

La Commission mène en parallèle un important travail de relations presse.

Depuis 2020, la CNCDH a publié cinq rapports, deux enquêtes sociologiques, 35 avis et 17 déclarations. Tous ces documents sont disponibles et téléchargeables sur le site Internet.

Contrôler

La CNCDH assure le suivi de l'ensemble des Conventions internationales des droits de l'Homme ratifiées par la France, et des politiques publiques qui s'y rapportent (genre ; handicap ; droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels ; droits de l'enfant ; torture et autres actes inhumains, etc.). Elle contribue aux mécanismes de surveillance des Nations Unies et du Conseil de l'Europe auprès de qui elle rend compte des évolutions réglementaires et législatives et de toute mesure pouvant renforcer ou réduire l'effectivité des droits de l'Homme.

Suivre

Dans le cadre de sa mission de suivi, la CNCDH accompagne les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des recommandations que lui adressent les mécanismes de contrôle européen et internationaux, comme celles émises par les États dans le cadre de l'Examen périodique universel. À cette fin, elle propose des plannings d'action et échange avec tous les ministères concernés.

Action auprès des professionnels

La mise en œuvre effective des recommandations de la CNCDH nécessite que les professionnels et les acteurs locaux soient sensibilisés et informés sur les droits humains en général et plus spécifiquement sur le cadre normatif et les politiques publiques.

Action à l'attention des professionnels du droit

Depuis plusieurs années, la CNCDH dirige une session de formation sur le racisme et les discriminations à l'École nationale de la magistrature (ENM) ouverte aux magistrats, avocats, policiers et personnels de l'Administration pénitentiaire.
Les membres de la CNCDH et du secrétariat général sont aussi intervenus à de multiples reprises devant des étudiants en droit, organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par les associations d'étudiants : par exemple sur les droits économiques, sociaux et culturels, sur la RSE et la place des parties prenantes, sur les droits de l'Homme au service de l'urgence climatique, sur la réception du droit international humanitaire, sur l'intelligence artificielle…
En 2022, la CNCDH a en outre participé à un concours de legal design organisé par des étudiantes et étudiants de l'université Paris Panthéon-Sorbonne (ADN sans Haine) et à la première édition parisienne du salon pour les étudiants en droit Jurist Day.

Action à l'attention des acteurs économiques publics et privés

La CNCDH a continué à renforcer ses échanges avec les entreprises, au niveau national et international. La CNCDH est membre du Global Compact France depuis 2016. Elle est aussi membre de la Plateforme depuis 2014 ; depuis 2020, la CNCDH en est

membre du bureau, représentant le Pôle Institutions publiques.

La CNCDH participe régulièrement à des séminaires, colloques et rencontres pluripartites : conférence « La prévention et la lutte contre la traite des êtres humains : où en sommes-nous ? », organisée par la Conférence des Evêques de France, le 15 octobre 2019 ; 9ème Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme le 27 novembre 2019 ; Séminaire sur la « RSE : contributions de l'approche par les parties prenantes au renouvellement de l'inter-normativité », organisé par l'Université Panthéon Sorbonne et le Conseil national de la recherche scientifique le 9 juin 2021 ; Conférence sur les droits humains et le développement, organisé par l'AFD le 10 décembre 2021.

La CNCDH développe des outils ad hoc, déclinés de ses publications, afin que les professionnels puissent connaître et s'approprier ses constats et recommandations : un guide « Agir pour le logement » en 2016 et un Guide pratique sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (2018) destiné à tous les professionnels accompagnant les personnes handicapées.

Action auprès du grand public

L'accès au droit et à l'information est une condition essentielle pour pouvoir jouir et défendre ses droits. Ainsi, la CNCDH est convaincue qu'il est indispensable que le grand public soit informé de ses droits, alerté des situations de restrictions et violations des droits de l'Homme en France et des recommandations adressées aux pouvoirs publics.

Diversifications des outils

La CNCDH a poursuivi la diversification de ses supports et de ses canaux de diffusion pour rendre accessible le contenu de ses avis et rapports - et surtout de ses recommandations - pour le grand public : résumés des avis, courtes présentations vidéos des avis par les rapporteurs, présence sur le réseau social Instagram, création de multiples supports visuels pour les différents réseaux sociaux, infographies, brochures « Les Essentiels » pour chaque rapport, etc.
La CNCDH maintient aussi des relations privilégiées avec des journalistes. Elle a considérablement renforcé sa visibilité dans les médias depuis quelques années.

Accessibilité

La CNCDH a mis en place une stratégie pour rendre accessibles ses outils :
• une référente « Accessibilité » a été nommée au sein de l'équipe du secrétariat général
• un schéma pluriannuel sur l'accessibilité numérique est disponible sur le site Internet. Le schéma 2023 – 2026 sera mis en ligne courant février.
La CNCDH a entièrement refondu son site Internet, avec un impératif de proposer un site accessible. Le nouveau site Internet, lancé en juin 2022, est conforme à hauteur de 75% aux critères RGAA. Des modifications seront apportées dans l'année à venir pour améliorer ce taux de conformité.
Pour les tous les supports proposés sur le site Internet, une version accessible est proposée. Le service communication a suivi une formation en ce sens.
Par ailleurs, une réflexion a été initiée au sein du secrétariat général sur la « communication accessible » (au –delà de l'accessibilité numérique).

Action à l'international

Interaction avec les organes de contrôle

En qualité d'INDH, accréditée de statut A auprès des Nations Unies, la CNCDH joue un rôle important dans les procédures d'examen de la France par les comités conventionnels. Ces mécanismes de contrôle internationaux, appelés «comités conventionnels» ou « organes des traités », composés d'experts indépendants, examinent régulièrement (environ tous les cinq ans) comment les États appliquent et mettent en œuvre les principaux traités et conventions internationales en matière de droits de l'Homme.

La CNCDH conseille le gouvernement français pour le rapport qu'il présente au comité et présente sa propre contribution, alertant ainsi les experts sur la situation des droits de l'Homme en France. Elle accompagne également le gouvernement dans l'application des traités et la mise en œuvre des observations et recommandations formulées par les comités.

En 2021 et 2022, la CNCDH a ainsi transmis ses observations au Comité des droits de l'homme en juin 2021, au Comité des droits des personnes handicapées et Comité des disparitions forcées en août 2021, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en février 2022 et au Comité des droits de l'enfant en décembre 2022. Elle a par ailleurs participé à l'examen de la France par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en novembre 2022.

Dans le cadre de ces différents examens, la CNCDH a plusieurs fois évoqué la responsabilité des entreprises en matière de droits humains, notamment pour lutter contre l'exploitation des êtres humains et la nécessité d'oeuvrer pour un renforcement du cadre juridique permettant de responsabiliser les entreprises concernant l'impact de leurs activités sur les droits humains et l'environnement, en France et à l'étranger.

Suivi des processus d'élaboration d'instruments juridiques

Depuis la mise en place du Groupe de travail rattaché au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la CNCDH suit de près les négociations pour un projet d'instrument international juridiquement contraignant « pour réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'Homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises ». Elle a ainsi adopté un avis en octobre 2020, deux déclarations en octobre 2021 et octobre 2022.
La CNCDH a aussi pris la parole en présentant sa position, celles du réseau européen ENNHRI et de l'AFCNDH lors de la session de négociations d'octobre 2022.

Coopération au sein des réseaux

Certains avis dont la thématique intéresse ou concerne d'autres pays (par exemple accès aux droits, asile et immigration, situation dans les prisons, lutte contre le racisme, lutte contre la traite des êtres humains, intelligence

artificielle) sont disponibles en anglais sur le site Internet, et diffusés notamment au sein des réseaux des INDH européen (ENNHRI) et mondial (GANHRI).
Elle les diffuse aussi au sein du réseau francophone des INDH, dont elle assure le secrétariat (AFCNDH).

Éducation aux droits humains

L'éducation aux droits humains est une des grandes missions de la CNCDH. Elle a considérablement accru ses activités dans le cadre de cette mission ses dernières années.

Interventions

La CNCDH a été sollicitée pour intervenir devant des étudiants et des lycéens dans le cadre de cours ou de conférences ad hoc : sur le droit à la santé et l'accès aux soins, et les droits de l'enfant et la protection de l'enfance dans le cadre du Master Droit de la santé et protection des personnes de la Faculté de droit de Cergy en 2020 et 2021 ; sur le rôle de la CNCDH dans la protection et la promotion des droits de l'homme : présentation des avis relatifs au numérique dans le cadre du Master 2 Droit de la création et du numérique, Université Panthéon-Sorbonne en novembre 2021 ; sur l'action de la CNCDH en matière de lutte contre la traite des êtres humains en janvier 2021 et sur « la lutte contre la traite des êtres humains : regards croisés d'acteurs-clés sur les enjeux contemporains de leur action » en novembre 2021 à l'Université Côte d'Azur Faculté de Droit et Science Politique ; sur la lutte contre la haine en ligne devant des étudiants de l'Université Paris- Sorbonne, en janvier 2022 ; sur la lutte contre les discriminations en raison du handicap à l'Université de Nanterre en novembre 2021.

Production de vidéos

La CNCDH a poursuivi la création de courtes vidéos éducatives depuis 2020. Elle a ainsi produit deux vidéos de la série 1jour1actu : sur l'esclavage moderne des enfants, en partenariat avec La Fondation pour la mémoire de l'Esclavage, et sur la différence entre le sexe et le genre.
Afin de rendre accessibles aussi le riche contenu de ses avis, la CNCDH a lancé une série de courtes vidéos dans lesquelles les rapporteurs des avis présentent les principaux constats et recommandations.
Ces vidéos sont largement diffusées sur les réseaux sociaux de l'institution et mise à disposition des enseignants ou des associations qui le souhaitent.
L'ensemble des vidéos produites par la CNCDH sont disponibles sur la chaîne youtube.

Production d'ouvrages et de supports pédagogiques

En décembre 2012, la CNCDH a publié la première édition de l'ouvrage « Droits humains : 13 idées reçues à déconstruire » en décembre 2021 (et une 2e édition en décembre 2022). Cet ouvrage, destiné aux jeunes de 14 à 20 ans, leur apporte des éléments de réponse de façon à ce qu'ils puissent mieux comprendre les droits humains et mieux s'en saisir.

La CNCDH a par ailleurs poursuivi la publication de brochures « Les Essentiels » qui accompagnent la parution des rapports, afin de rendre accessibles les principaux constats et recommandations de l'institution. Depuis 2020, la CNCDH a ainsi diffusé trois brochures Essentiels sur la lutte contre le racisme, une sur les droits des personnes LGBTI et une sur les droits des femmes.

ACTIVITÉS SUR LA THÉMATIQUE « NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL »

Principe 4 : élimination du travail forcé

Principe 5 : abolition du travail des enfants

La CNCDH est rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2014. Dans ce cadre, après la publication d'un rapport proposant un état des lieux sur la lutte contre ce fléau en 2016, la CNCDH a poursuivi ses travaux.

Depuis 2020, la CNCDH a mené des actions au niveau national et international pour renforcer la lutte contre les fléaux du travail forcé et du travail des enfants en France et à l'étranger, et pour sensibiliser le grand public.

Action au niveau national

Mission de conseil

La CNCDH est un partenaire privilégié de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). Elle a transmis à celle-ci de nombreuses observations, notamment dans le cadre des réflexions sur la création d'un mécanisme national de référence » pour la détection, l'identification, l'orientation et l'accompagnement des victimes de traite

En octobre 2020, la CNCDH a adopté à l'unanimité l'Avis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique. Dans cet avis, la CNCDH formule 20 recommandations pour renforcer l'arsenal juridique et lutter contre l'impunité des exploiteurs, pour améliorer la protection et la prise en charge des victimes (protection, hébergement, accompagnement…). Parmi ses recommandations, la CNCDH insiste notamment sur le rôle de l'inspection du travail pour contrôler les conditions de travail mais aussi d'hébergement des travailleurs ; elle recommande « *la reconnaissance des syndicats et des associations spécialisées comme interlocuteurs institutionnels pour l'identification des victimes de traite des êtres humains* » ; elle recommande aussi que les plans de vigilance prennent plus spécifiquement en compte les risques d'exploitation économique.

En 2021 et 2022, la CNCDH a, à de multiples reprises, déploré l'absence de publication d'un nouveau plan national d'action contre la traite des êtres humains, alors que le 2e plan est arrivé à échéance en 2021. En janvier 2023, elle a publié une évaluation très critique de la mise en oeuvre du 2e plan : sur les 44 mesures du plan, la CNCDH considère que seules 3 ont été réalisées.

Mission de sensibilisation

En mars 2022, la CNCDH a participé activement à l'organisation de la visio-conférence de haut niveau, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, sur le thème : Tolérance zéro pour le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.
Cet événement visait à renforcer l'identification et la protection des victimes et des survivants, et à enrichir le volet social de

l'initiative européenne pour un devoir de vigilance européen, ainsi que les clauses sociales des chapitres de développement durable des accords commerciaux. Cette visioconférence de haut niveau a notamment rassemblé des gouvernements, des institutions européennes et internationales, des survivants, des experts, des ONG et des partenaires sociaux d'Albanie, de Côte d'Ivoire, de France, d'Allemagne, du Maroc et des Pays-Bas.

En avril 2021, la CNCDH a co-produit une vidéo de la série 1jour1question « L'esclavage des enfants c'est quoi ? », première co-réalisation avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage dans le cadre du partenariat que les deux institutions ont noué. Destinée à un public âgé de 8 à 12 ans, cette vidéo explique le phénomène en représentant différentes formes d'esclavage, à travers les histoires d'Iqbal, de Dimitri, de Rafi et de Fatou, parmi les milliers d'enfants victimes de traite, et met en exergue la nécessité de prendre conscience d'une réalité qui perdure, même en France.

Dans le cadre du partenariat avec la FME, la CNCDH a aussi contribué au dossier pédagogique du concours « La Flamme de l'égalité » en proposant une double page sur la traite et l'exploitation dans le monde aujourd'hui.

La CNCDH a participé aux éditions 2021 et 2022 des Rendez-vous de l'histoire de Blois, en proposant des ateliers sur les parcours migratoires et en évoquant à chaque occasion de risques d'exploitation des personnes particulièrement vulnérables de par leur histoire et leur parcours.

Chaque année, la CNCDH développe des supports pour sensibiliser le grand public à l'occasion des journées mondiales et européennes ayant trait à la traite et l'exploitation des êtres humains.

Au niveau international

Au niveau de l'Union européenne

La CNCDH a participé à chaque réunion des rapporteurs et mécanismes associés sur la traite des êtres humains, prenant aussi la parole pour présenter les activités de l'institution, et a intensifié ses échanges avec Diane Schmitt, coordinatrice de l'Union européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains, notamment dans la perspective de la révision de la directive européenne de 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes.

Au niveau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

La CNCDH participe aux réunions des rapporteurs nationaux et mécanismes associés de l'OSCE, et y prend systématiquement la parole. Elle diffuse largement ses avis à ses interlocuteurs dans cette enceinte. La CNCDH a auditionné Valiant Richey, représentant spécial et co-ordinateur dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Interaction avec le Conseil de l'Europe : Visite et rapport sur Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains (GRETA)

La CNCDH a échangé avec le GRETA lors de leur visite en France en février 2021. Elle l'a alerté la délégation sur le manque de portage politique d'une véritable politique et stratégie de lutte et de prévention de la traite des êtres humains sous toutes ses formes. La CNCDH a salué les constats et recomman-

dations formulées par le GRETA dans son rapport publié en février 2022, notamment l'invitation faite à une pleine application de la loi sur le devoir de vigilance.

« *Le GRETA considère que les autorités françaises devraient renforcer leur coopération avec le secteur privé et poursuivre leurs efforts visant à sensibiliser les entreprises à leurs responsabilités et à leur rôle important dans la prévention et l'éradication de la traite des êtres humains dans les entreprises et les chaines d'approvisionnement. Dans ce contexte, les autorités françaises doivent veiller à ce que la loi relative au devoir de vigilance des sociétés soit pleinement mise en œuvre, notamment en accompagnant la préparation des plans de vigilance et en évaluant les effets de cette loi sur la prévention de la traite aux fins d'exploitation par le travail ainsi que sa mise en œuvre.*
En outre, le GRETA invite les autorités françaises d'envisager d'appliquer aux organisations du secteur public une obligation de vigilance similaire à celle prévu par la loi relative au devoir de vigilance des sociétés. »

Principe 6 : élimination de toute discrimination

Analyser et formuler des recommandations pour que soit garantie l'effectivité des droits humains pour toutes et tous en France est au cœur de la mission de la CNCDH.

Depuis 2020, la CNCDH a publié de nombreux travaux visant à lutter contre les discriminations fondées sur l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le handicap, notamment.

Discriminations fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle

En 2018, la CNCDH s'est vue confier la mission d'évaluer les Plans de mobilisation contre la haine et les discriminations antiLGBT. Elle a publié un rapport très étayé avec près de 100 recommandations afin que l'égalité en droits devienne une réalité concrète pour les personnes LGBTI « *Orientation sexuelle, identité de genre et intersexuation : de l'égalité à l'effectivité des droits* ».

Dans ce rapport, la CNCDH analyse les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTI dans neuf domaines de la vie : l'école, l'enseignement supérieur, le travail, le sport, le monde de la culture et l'audiovisuel, la santé, l'accès à la justice et la privation de liberté, l'asile et l'immigration et la diplomatie.

La CNCDH formule en particulier quatre recommandations concernant le monde du travail : développer des enquêtes de victimation portant sur les personnes LGBTI dans la sphère professionnelle ; ajouter la question de toutes les discriminations à la liste des

sujets devant obligatoirement être négociés annuellement au niveau de l'entreprise et des branches entre les employeurs et les organisations syndicales de salariés ; ouvrir un cycle de négociations tripartites et de dialogue social afin d'adapter le droit du travail et le droit de la fonction publique aux dispositions de la Convention no 190 sur la violence et le harcèlement et de la recommandation no 206 sur la violence et le harcèlement ; mener une étude approfondie sur les barrières à l'accès au droit en matière de discriminations au travail, les raisons du non-recours à la justice et, lorsque la voie judiciaire est empruntée, du faible nombre de condamnations.
Le Rapport et les Essentiels sont disponibles en ligne.
Ce rapport inclut aussi une enquête d'opinion sur les préjugés et idées reçues concernant les personnes LGBTI « *État des lieux de l'hétéronormativité et des préjugés à l'égard des personnes LGBTI en France* », aussi consultable en ligne.

Discriminations fondées sur le handicap

En 2020, le Premier ministre a confié un nouveau mandat de rapporteur national indépendant à la CNCDH : mesurer l'impact de la lutte contre les stéréotypes et les préjugés à l'égard des personnes handicapées et d'évaluer les politiques menées en la matière.

Dans ce cadre, la CNCDH a remis au gouvernement un rapport préliminaire en juillet 2021. Elle présente les premiers résultats de l'enquête sociologique qu'elle a commanditée. La CNCDH y appelle les pouvoirs publics non seulement à changer le regard mais à construire collectivement une culture de l'acceptation et de la reconnaissance des situations de handicap et des personnes qui les vivent, mais aussi à prendre conscience de l'importance du décalage entre l'ambition de discours politiques au plus haut niveau et la réalité vécue au quotidien.

L' « Enquête sur les préjugés et stéréotypes à l'égard du handicap en France », conduite par Cindy Lebat, a été rendue publique en avril 2022. Une partie concerne le regard sur les personnes handicapées dans la sphère professionnelle.

La CNCDH publiera son premier rapport d'évaluation des politiques publiques fin 2023.

En dehors de ce rapport, la CNCDH s'est mobilisée en septembre 2021 pour la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé, par l'adoption d'un avis à l'unanimité, des actions de communication et de plaidoyer.

Discriminations fondées sur l'origine

Chaque année, la CNCDH remet au Premier ministre au rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, qui dresse un état des lieux du racisme en France.

Dans le rapport 2021, publié en mai 2022, la CNCDH formulait quatre recommandations qui concernent le monde du travail, s'adressant aux acteurs économiques et à l'Etat : systématiser la sensibilisation de la fonction publique, des entreprises privées, des syndicats et des employeurs aux spécificités des discriminations liées à l'origine et au racisme dans le monde du travail ; sensibiliser les acteurs du monde du travail aux méthodes permettant une évaluation objectivée des discriminations dans l'emploi développée par la méthode des panels dite «méthode Clerc » ; se saisir véritablement de la problématique des discriminations dans le monde du travail, en maintenant notamment ses partenariats

avec les principaux acteurs du domaine de l'emploi et à développer ses relations de travail avec les organisations syndicales ; plus recourir à la négociation collective et aux instances représentatives du personnel (IRP) en entreprise comme un moyen de prévention face au racisme et aux pratiques discriminatoires.

Retrouvez en ligne les rapports 2019, 2020 et 2021 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

La CNCDH a aussi poursuivi ses travaux sur l'impact du numérique sur les droits humains. Elle a adopté un avis sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits fondamentaux en avril 2022, dans lequel elle alerte sur la nécessité d'encadrer strictement l'usage des systèmes d'intelligence artificielle, y compris par les acteurs économiques publics et privés. La CNCDH recommande notamment l'interdiction de tout type de notation sociale "social scoring", toute technologie de reconnaissance des émotions. La CNCDH insiste en outre sur la nécessité d'apporter toutes les informations nécessaires aux utilisateurs, et concevoir et diffuser des outils de formation et d'information accessibles au plus grand nombre.

ACTIVITÉS SUR LA THÉMATIQUE « ENVIRONNEMENT "

Action au niveau national

L'impact des changements climatiques sur les droits fondamentaux a fait l'objet de travaux importants au cours de la dernière mandature de la CNCDH, aboutissant à l'adoption d'un avis pilote pour l'institution « Urgence climatique et droits de l'Homme », dans lequel la CNCDH formule une trentaine de recommandations. La CNCDH appelle la France à jouer un rôle moteur dans les enceintes internationales et européennes pour que soit adoptée une approche de l'action climatique fondée sur les droits de l'Homme, avec en particulier la consécration du droit à un environnement sain. La CNCDH formule ensuite des recommandations quant aux mesures actions nécessaires qui doivent être prises au niveau national par les pouvoirs publics pour renforcer le cadre juridique existant de lutte contre le changement climatique. Enfin, la CNCDH propose des différentes pistes concrètes pour renforcer l'éducation, la formation, l'information et la participation du public et l'accès au juge dans le domaine des changements climatiques ainsi la protection des défenseurs des droits humains.

En novembre 2021, à l'occasion de la COP 26, la CNCDH a adopté une déclaration « Climat, environnement et droits de l'homme ».

Au niveau international

À la suite de l'adoption de cet avis, l'institution s'est de plus en plus mobilisée sur les questions climatiques et environnementales. La CNCDH reste attentive sur la thématique lorsqu'elle contrôle les obligations internationales de la France dans le cadre des organes des Nations Unies (contribution écrite de juin 2021, en vue de l'établissement de la liste de questions adressée par le Comité des droits de l'homme ; contribution en vue de l'examen de la France par le Comité des droits de l'homme ; rapport envoyé dans le cadre du prochain EPU de la France). L'institution peut également intervenir dans le cadre de certaines réunions internationales comme en octobre 2021 lors de la quarante-huitième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, pour soutenir ses travaux en matière environnementale et climatique.

Au sein des réseaux d'INDH

La CNCDH est moteur dans la mobilisation des réseaux ENNHRI et GANHRI.

Au sein du réseau européen ENNHRI

La CNCDH est membre active du groupe de travail climat et droits humains. Elle représente le réseau ENNHRI dans le groupe de rédaction sur les droits de l'Homme et l'environnement (CDDH – ENV), mis en place par le Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) du Conseil de l'Europe dont ses travaux sont toujours en cours.
https://ennhri.org/?s=environment
La CNCDH a participé à la rédaction de tierces interventions dans le cadre d'affaires

climatiques relevant de la CEDH (par exemple affaire Damien Carême)

Au sein du réseau mondial des INDH GANHRI

La CNCDH est membre active d'un caucus sur les droits humains et le changement climatique dont son rôle est de discuter, partager les bonnes pratiques et coordonner les activités en matières climatiques (écriture d'une lettre ouverture à l'occasion de la COP27, etc).

La CNCDH a été sollicitée à de multiples reprises par des acteurs de la thématique de l'environnement ou des droits humains pour relayer les recommandations de la CNCDH.

La CNCDH peut être consultée par le gouvernent sur les questions touchant au climat et aux droits humains. Par exemple, elle a été sollicitée dans le cadre de sa mission de conseil par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour l'élaboration d'une note concernant le projet de recommandation sur les droits de l'homme et l'environnement du CDDH – ENV.

Enfin, la CNCDH contribue à promouvoir l'approche climatique fondée sur les droits humains dans le cadre de sa mission d'éducation aux droits humains (plusieurs interventions lors de colloques et séminaires, publication et veille sur twitter, publication d'actualités, partie consacrée à la justice climatique et à l'écologie dans son ouvrage « Les droits de l'Homme : 13 idées à déconstruire », etc).

PARTICIPATION À DES PLATEFORMES OU GROUPEMENTS SUR LA THÉMATIQUE DE LA RSE

04

Au-delà de ses publications et interactions avec les instances nationales, régionales et internationales, la CNCDH coopère et s'engage auprès d'autres Institutions nationales des droits de l'homme aussi mobilisées sur la question, et avec les parties prenantes de la RSE au niveau national.

Groupe de travail du réseau européen ENNHRI

La CNCDH est un membre très actif du groupe de travail « Entreprises et droits de l'Homme » du réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI). Elle a co-piloté la rédaction des différentes déclarations du réseau ENNHRI concernant des instruments juridiques au niveau régional et international :

- au niveau de l'Union européenne : sur le projet de directive européenne sur le devoir de vigilance (avril 2022) et projet de cadre stratégie européen sur entreprises et droits de l'Homme (août 2022) ;
- au niveau du Conseil de l'Europe : sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(2016)3, novembre 2021 ;
- au niveau des Nations Unies : sur le projet de traité au niveau des Nations Unies, octobre 2021 et octobre 2020.

Groupe de travail du réseau mondial GANHRI

La CNCDH a participé à la contribution de GANHRI à l'OCDE dans le cadre de la consultation sur l'évaluation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Des travaux ont été initiés autour de deux thématiques : réflexion sur l'opportunité de renouveler et d'actualiser la déclaration d'Édimbourg sur le rôle des INDH concernant la thématique entreprises et droits de l'Homme, et renouvellement en cours de l'accord de memorandum entre GANHRI et l'OCDE.

Plateforme RSE

La CNCDH est devenue membre de la plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises, « Plateforme RSE » en 2014, peu de temps avec l'instauration de celle-ci par le Premier ministre.
Particulièrement active depuis, notamment dans le cadre de l'élaboration de l'avis sur le plan d'actions national pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme adopté en 2016, la CNCDH a été désignée présidente du Pôle Institutions publiques de la Plateforme RSE en 2020, et renouvelée dans cette responsabilité en 2022. À ce titre, la CNCDH est désormais membre du bureau de la Plateforme RSE.

Coopération avec l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'homme (AFCNDH)

La CNCDH a apporté son expertise sur la thématique « Entreprises et droits de l'homme » aux Institutions nationales des droits de l'homme francophones africaines, au cours de plusieurs ateliers en présentiel et en ligne. Plus d'infos en ligne.

ANNEXE PUBLICATIONS DE LA CNCDH ÉVOQUÉES DANS LE RAPPORT

Rapports de la CNCDH

- *Rapport 2020 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*
- *Rapport 2021 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*
- *Rapport Orientation sexuelle, identité de genre et intersexuation : de l'égalité à l'effectivité des droits,* mai 2022
- *Enquête « Enquête sur les préjugés et stéréotypes à l'égard du handicap en France »,* avril 2022

Avis de la CNCDH

- Avis Evaluation du 2e plan d'action national contre la traite des êtres humains, janvier 2023
- Avis sur l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits fondamentaux, avril 2022
- Avis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique, octobre 2020
- Avis « Urgence climatique et droits de l'Homme », mai 2021
- Avis sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique, octobre 2020

Déclarations de la CNCDH

- Déclaration pour une directive ambitieuse de l'Union européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de droits de l'Homme et d'environnement dans les chaînes de valeur mondiales, avril 2022
- Déclaration « Climat, Environnement et droits de l'Homme », novembre 2021
- Déclaration sur la nouvelle version du projet de traité sur les entreprises et les droits de l'homme, octobre 2021

Ouvrage

- Ouvrage " Les droits humains : 13 idées reçues à déconstruire"

20 Avenue Ségur - TSA 40 720 - 75334 PARIS Cedex 07
Tel : 01.42.75.77.09
Mail : cncdh@cncdh.fr
www.cncdh.fr